AUDIT • CEFAT
CABINET EXPERTISE COMPTABLE

« AB-BEAUBOIS »
SAS au capital de 80.000 €

Siège social : 1480 Chemin de Hilleton

40090 GAILLERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS CHARGE D'APPRECIER LA VALEUR DES APPORTS

Audit CEFAT CAC – 3 rue Tiredous 64000 Pau • Tél. 05.59.80.84.36 • Fax : 05.59.02.40.45 • Mail : d.condret@cefat.fr
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PAU
Site internet : www.auditcefat.fr • SARL au capital de 1 000 € - R.C.S Pau 790 954 978

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision des associés, concernant la création de la SAS AB-BEAUBOIS par apport en nature du fonds de commerce de Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao, j'ai établi le présent rapport.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'apport.
Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.
A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

A ce jour, Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao exploite son activité en nom propre.
Afin de structurer et de simplifier son organisation et en vue de développer son activité, Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao souhaite apporter à la société AB-BEAUBOIS son entreprise individuelle qu'il exploite en nom propre.
En échange de son apport, Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao recevra des parts de la société AB-BEAUBOIS.
Le capital sera 80.000 €, constitué de l'apport initial en nature de 80.000 €.

1.2. ENTITES PARTICIPANT A L'OPERATION

1.2.1. Société bénéficiant de l'apport : SAS AB-BEAUBOIS

La société AB-BEAUBOIS est une SAS dont le capital social, réparti en 8.000 actions de 10 euros s'élève à 80.000 euros, et exerce une d'entreprise générale du bâtiment et construction de maisons ossature bois.

1.2.2. Personne apporteuse : Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao

Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao détient une entreprise individuelle qu'il exploite à GAILLERES (40090) – 1480, Chemin de Hilleton, et pour lequel il est identifié au répertoire SIRENE sous le numéro SIRET 520 533 910 00037.

Le montant du chiffre d'affaires HT réalisé durant les trois exercices précédant celui de l'apport s'est élevé à :

Pour l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :	22.047 €
Pour l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :	54.300 €
Pour l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 :	129.743 €

Pour les périodes correspondantes, les résultats ont été les suivants :

Pour l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :	-5.574 €
Pour l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :	4.015 €
Pour l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 :	43.692 €

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Détail et évaluation de l'apport

Aux termes du traité d'apport, l'actif net apporté se décompose de la manière suivante :

Eléments de l'actif

- Eléments immobilisés, corporels et incorporels	84.470 €
- Immobilisations Financières	1.531 €
- Stocks	12.000 €
- Créances clients	16.837 €
- Etat et autres créances	4.548 €
- Disponibilités	2.453 €

TOTAL DE L'ACTIF	***121.391 €***

- Avances et acomptes clients	7.124 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.195 €
- Dettes fiscales et sociales	20.072 €

TOTAL DU PASSIF	***41.391 €***

ACTIF NET APPORTE	***80.000 €***

1.3.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports de 80.000 €, il sera attribué à Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao, 8.000 actions de la SAS AB-BEAUBOIS de 10 € de valeur nominale chacune soit 80.000 euros.

1.3.3. Caractéristiques de l'apport

La société AB-BEAUBOIS aura la propriété du fonds apporté à compter de l'augmentation de capital.

1.3.4. Aspects fiscaux

Selon le projet d'apport, l'apporteur entend placer le présent apport sous le régime de l'article 151 Octies du CGI visant à exonérer provisoirement de toute imposition les plus-values sur éléments non amortissables.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Enfin, j'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur de l'apport.

2.2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant 80.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté par Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao est au moins égal au montant du capital de la société AB-BEAUBOIS, bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Pau,
Le 1ER avril 2023



Dimitri CONDRET
Commissaire aux comptes